

CENTRE de GESTION de la

Nombre de membres

27

Nombre de présents

13

Pouvoirs :

7

Nombre d'absents

14

Nombre de votants

20

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE d'EURE-ET-LOIR

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 avril 2025 à 09h30, le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir dûment convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Quorum

14

Etaient présents :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Patrick LAFAVE, Conseiller de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Benoit PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES,

Pouvoirs :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTROU a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- John BILLARD, Maire du FAVRIL, a donné pouvoir à Jacky GAULLIER,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LEVES, a donné pouvoir à Michel CHARPENTIER,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET a donné pouvoir à Philippe GALIOTTO,
- Bernard GOBIN, Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAIS a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN,

Absents excusés :

- Benoît DELATOCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,

Absents :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Laurent ARCHENAULT, Payeur départemental

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe,

Séance du 3 avril 2025

Objet : Détermination des coûts de l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe par voie de promotion interne, session 2024

Exposé de Monsieur Bertrand MASSOT, Président,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir a organisé l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe par voie de promotion interne au titre de l'année 2024, selon le calendrier suivant :

CALENDRIER DU CONCOURS	
Arrêté d'ouverture	31 janvier 2024
Période de retrait des dossiers d'inscription	Mardi 5 mars au mercredi 10 avril 2024
Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Jeudi 18 avril 2024
Epreuve écrite d'admissibilité	Jeudi 26 septembre 2024 à L'Illiade
Réunion du jury d'admissibilité	Jeudi 14 novembre 2024
Epreuves pratiques d'admission	Du lundi 9 au mercredi 11 décembre 2024 au CDG28
Réunion du jury d'admission	Mardi 17 décembre 2024

ETAPE	NOMBRE DE CANDIDATS
Inscriptions	328
Admis à concourir	317
Présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	233
Admissibles	72
Présents aux épreuves pratiques d'admission	69
Lauréats	45

Conformément aux dispositions de l'article 47-1 du décret 85-643 du 26 juin modifié, le Conseil d'administration arrête le coût réel de cet examen professionnel. La somme sera recouvrée conformément aux dispositions de l'article R2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Pour l'organisation de cet examen professionnel, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir a conventionné avec les cinq autres centres de la région Centre-Val-de-Loire, (les Centres de gestion du Cher, d'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret).

DESIGNATION,	COÛT
Assurance	78,50
Location de salle	13 052,33
Impressions	1 083,68
Fourniture de sujets	131,58
Frais de personnel	16 332,50
Frais de déplacements et de repas des membres de jury	805,87
Indemnités des membres du jury	5 575,47
Frais indirects (21.88€ x nombre d'inscrits)	7 780,16
COÛT TOTAL REEL DU CONCOURS	44 840,09
Coût par lauréat (coût total/nombre de lauréats)	996,45

Il est proposé au Conseil d'administration

- d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe par voie de promotion interne au titre de l'année 2024.

Coût total réel du concours : **44 840,09 €**
 Coût par lauréat : **996,45 €, arrondi à 996€**

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrir les sommes en cause.

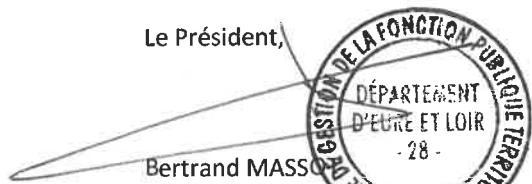
Les membres du Bureau réunis en date du 13 mars 2025 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le coût total réel et le coût par lauréat comme indiqués ci-dessous concernant l'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe par voie de promotion interne au titre de l'année 2024.

Coût total réel du concours : **44 840,09 €**
 Coût par lauréat : **996,45 €, arrondi à 996€**

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à recouvrir les sommes en cause.



Certifié exécutoire compte tenu
 De la transmission en préfecture le :
 De la publication le :

Par délégation,
 La Directrice Générale
 Gabrielle BARRETT-JACQUET